

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES STAGES ET BIPLACE EN PARAPENTE POUR LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services de stages de parapente ou de vols en parapente biplace proposés par LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES aux élèves non professionnels. LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES intervient au nom et pour le compte du syndicat local des moniteurs de parapente adhérent, réalisant les prestations vendues.

Le présent document concernant une école de parapente, Les clients sont nommés passagers, élèves ou stagiaires.

Pour les stages voyages, les inscriptions se font par le biais de l'agence de voyage ANNECY AVENTURE, se rapporter aux conditions générales de vente de cette agence.

Les produits sont ceux proposés à la vente par L'école sur le site Internet www.grandsespaces.com, en boutique, ou par téléphone. Les présentes conditions générales de vente précisent notamment les conditions de réservation, de paiement, de réalisation, d'annulation ou de remboursement de ces services. Les services de stages proposés à la vente sont les suivants :

- ✓ Stage initiation.
- ✓ Stage Autonomie.
- ✓ Stage Thermique & Init Cross.
- ✓ Stage Cross.
- ✓ Stage de pilotage ou SIV.
- ✓ Stage voyage.
- ✓ Vols découverte pédagogiques et baptême en biplace.

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes en magasin ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet www.grandsespaces.com et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le élève déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées à l'inscription à un stage ou un vol en biplace, ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet www.grandsespaces.com

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du élève est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le élève.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le élève dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse du Vendeur.

La validation de la commande par le élève vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le élève reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Prestations proposées sur le site internet www.grandsespaces.com

ARTICLE 2 – Cadre général des stages

Toute personne inscrite à un stage de parapente à l'école doit souscrire à une licence « volant » à la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) incluant une assurance RCA. Le élève s'engage à avoir un certificat médical de non contre indication à la pratique du parapente datant de moins d'un an. (nécessaire pour soucrire la licence et la Rca)

L'école peut néanmoins proposer une assurance complémentaire gérée par la Fédération française de vol libre et dont le détail figure sur leur site internet (ffvl.fr).

Toute autorisation de vol en stage est soumise à la validation du moniteur et fonction de la progression de l'apprentissage de l'élève.

Le matériel est mis à disposition par l'école. Toute perte ou dégradation sera de la responsabilité de l'élève.

L'école accepte le matériel personnel au sein des stages dans la mesure où celui-ci est révisé et correctement entretenu.

(ceci étant de la responsabilité du pilote propriétaire)

L'école se réserve le droit de refuser un matériel personnel si elle juge qu'il représente un danger

Pour tous les stages, le programme est adapté en fonction des conditions météorologiques et aucun nombre de vols n'est garanti au terme du stage. En fin de semaine, le tarif peut-être revu en cas de mauvaise météo.

Pour les stages SIV : La prestation sera facturée à 100% dans le cas où 2 vols, ou plus, sont réalisés. Une réduction de 50% sera appliquée dans le cas où 1 seul vol, ou une séance théorique seulement (briefing, debriefing,...), sont effectués.

ARTICLE 3 – Cadre général des vols en biplace

Pour les vols biplaces, les temps de vol sont donnés à titre indicatif et le lieu d'atterrissage n'est pas garanti.

Pendant les vols bi-place, un reportage photo vidéo est proposé, inclus dans la prestation mais non contractuel, en fonction des conditions, il se peut qu'il ne soit pas réalisé.

Le vol biplace peut être refusé par le moniteur en fonction des conditions de sécurité. Dans cette hypothèse, il faudra se reporter sur les articles « force majeure »

Le passager devra avoir une tenue adaptée comme spécifié sur le site internet. Le passager devra donner préalablement au vol tout renseignement utile sur son état de santé ou toute précaution à prendre pendant le vol pour que celui-ci se passe dans les meilleures conditions. Les conditions requises sont spécifiées sur le site de la Fédération française de vol libre (ffvl.fr).

Le transport pour remonter au site de décollage est compris dans la Prestation et ne peut faire l'objet d'aucune remise au cas où il ne se réalise ou pas.

Les coordonnées de l'école sont les suivantes :

LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES

150 Chemin de Pré Montoux

74290 TALLOIRES-MONTMIN

ARTICLE 4 – Commandes

Il appartient à l'élève de sélectionner sur le site internet www.grandsespaces.com les Services qu'il désire commander.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par l'élève.

Les offres de services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site, dans la limite des places disponibles.

Sauf exception, la vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi à l'élève de la confirmation de l'acceptation de la commande par L'école par courrier électronique et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix.

Pour les commandes passées exclusivement sur internet, l'enregistrement d'une commande sur le site de l'école est réalisé lorsque l'élève accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. L'élève a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article [1127-2 du Code Civil](#)). Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente.

Il appartient donc à l'élève de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Toute commande passée sur le site internet www.grandsespaces.com constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre l'élève et L'école.

L'école se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un élève avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

L'école se réserve le droit de refuser les commandes d'un même Service en quantités importantes.

Pour les vols biplaces, le Service peut être acheté directement sous forme d'un vol ou par le biais d'un bon cadeau utilisable un an après la date d'achat.

Pour ces vols l'achat peut également se faire soit directement en magasin soit par téléphone ou sur notre site internet www.grandsespaces.com

Pour les stages, le Service peut être acheté directement en ligne sur le site de réservation www.grandsespaces.com, ou par le biais d'un bon cadeau utilisable un an maximum après la date d'achat.

ARTICLE 5 - Tarifs

Les Services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le site Internet www.grandsespaces.com, lors de l'enregistrement de la commande par L'école. Les prix sont exprimés en Euros en TTC (les prestations d'enseignement et biplace pédagogique ne sont pas soumises à TVA)

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par L'école sur le site internet www.grandsespaces.com

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le site internet www.grandsespaces.com L'école se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Pour les stages, Le versement de 100€ d'arrhes est demandé pour chaque inscription. Ces arrhes seront remboursées si l'annulation est réalisée par l'école de parapente LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES.

En cas d'annulation par le élève au moins 7 jours avant le 1^{er} jours du stage, les arrhes seront remboursés.

En cas d'annulation par le élève moins de 7 jours avant le 1^{er} jours du stage, les arrhes seront encaissés par l'école de parapente LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES.

Pour les bons cadeaux, aucun remboursement de peut être demandé. En revanche, les bons cadeaux ne sont pas nominatifs et peuvent être cédés ou offerts.

Pour les achats sur internet, la facture est validée immédiatement et automatiquement, à l'école une facture est établie par L'école et remise au élève lors de la réception du paiement.

ARTICLE 6 - Conditions de paiement

Toutes les commandes sont payables en euros, toutes taxes et contributions obligatoires comprises.

Pour les bons cadeaux vol biplace, le paiement peut être fait en carte bancaire sur le site www.grandsespaces.com, ou à la boutique en carte bancaire, en chèque ou en espèces.

Pour les arrhes demandées à l'inscription à un stage, le paiement peut être réalisé par virement, par carte bancaire ou par chèque.

Les cartes bancaires acceptées sur le Site Internet www.grandsespaces.com, sont les suivantes : Carte Bleue, Visa, et Master Card.

L'Acheteur garantit au SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de règlement qu'il aura choisi pour sa commande, lors de l'enregistrement de son bon de commande.

LES LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute exécution d'une commande et/ou livraison, quelle que soit sa nature et niveau d'exécution, en cas de défaut de paiement ou paiement partiel de toute somme qui serait due par l'Acheteur, en cas d'incident de paiement, ou en cas de fraude ou tentative de fraude relative à l'utilisation du Site Internet www.grandsespaces.com,

Des pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal majoré de cinq points sont applicables de plein droit aux montants impayés à l'issue d'un délai de dix jours suivant la date de règlement ou dès notification du rejet de paiement bancaire pour tout autre moyen de paiement. La livraison de toute nouvelle commande pourra être suspendue en cas de retard de paiement ou de paiement partiel d'une précédente commande et ce nonobstant les dispositions des présentes.

LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES se réserve le droit de demander une photocopie de la carte d'identité et/ou le cas échéant de la carte bancaire (recto uniquement) de l'Acheteur pour tout paiement par carte bancaire.

Dans le cadre de la lutte contre les fraudes sur Internet, les informations relatives à votre commande pourront être transmises à tout tiers habilité par la loi ou désigné par LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES aux seules fins de vérification de l'identification de l'Acheteur de la validité de la commande, du mode de règlement utilisé et de la livraison envisagée.

Lorsqu'un moyen de paiements est délivré par un établissement bancaire, seuls sont acceptés par LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES les moyens délivrés par un établissement bancaire ou financier habilité à exercer en France.

Afin d'assurer la sécurité du paiement par carte bancaire, l'Acheteur devra transmettre au SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES le cryptogramme visuel (CVV) figurant au verso de la carte bancaire utilisée par l'Acheteur.

LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES utilise un outil de paiement sécurisé, SystemPay & Cyberplus de la banque Populaire. La sécurité du paiement repose sur l'authentification de l'Acheteur, et sur la confidentialité de l'intégralité des données. Pour assurer cette sécurité, Cyberplus de la Banque Populaire utilise des techniques éprouvées de cryptographie par l'intermédiaire du protocole SSL et respecte les différentes réglementations bancaires applicables en France.

ARTICLE 7 – Fourniture et exécution des Prestations

Les Services commandés par le élève sont fournis dans la mesure du possible à la date indiquée et sélectionnée par le élève.

A défaut, le Prestataire pourra proposer à son choix, pour les stages, une prolongation ou un remboursement. Pour les vols biplaces une autre date, un bon cadeau ou un remboursement seront proposés.

Les vols biplaces ainsi que les stages, peuvent être annulés ou reportés à tout moment pour des raisons de condition météorologique ou de bon état de santé des moniteurs.

Tout objet reste sous l'entière responsabilité de son propriétaire pendant l'exécution de la prestation. Tout objet perdu pendant les vols (en biplace ou seul pendant les stages), en pente école pendant les stages, ou lors des transports en navettes ne sera en aucun cas la responsabilité du SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES, ni des moniteurs individuellement.

ARTICLE 8 - Droit de rétractation

Le élève dispose, conformément à la loi d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès du Prestataire et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin d'échange ou de remboursement, sauf si l'exécution des prestations a commencé, avec l'accord du élève, avant la fin du délai de rétractation.

Le droit de rétractation peut être exercé par mail grâce au formulaire de rétractation ci-joint et également disponible sur le site internet www.grandsespaces.com, auquel cas un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué au élève par le Prestataire, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par courrier postal adressé au Prestataire soit par courrier ou par mail mentionnant la commande concernée par cette rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandés est remboursé.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le élève sera effectué dans un délai maximum de 1 mois au plus tard à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation du élève.

Passé ce délai, tout désistement moins de trois semaines avant la date ou la période sélectionnée ne pourra entraîner de remboursement.

Les Prestations commandées à moins de 14 jours par le élève ne bénéficieront pas du droit de rétractation.

Ces dernières Prestations seront donc conclues de façon définitive dès la passation de la commande par le élève selon les modalités précisées aux présentes Conditions générales de Vente.

En cas de refus du élève, passager, de décoller sur le site d'envol, la prestation sera facturée en totalité.

Un contrôle de volonté pourra être réalisé sans la présence des parents pour les enfants de moins de 14 ans.

ARTICLE 9 - Responsabilité du Prestataire - Garantie

L'école garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, l' élève, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés dans les conditions et selon les modalités définies en annexe aux présentes Conditions Générales de Vente.

Afin de faire valoir ses droits, l' élève devra informer l'école, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 3 jours à compter de la fourniture des Services.

L'école remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du élève ou par virement bancaire.

La garantie de l'école est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le élève et l'école ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site Internet www.grandsespaces.com de l'école sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité de l'école ne saurait être engagée en cas de non respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au élève, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

ARTICLE 10 - Informatiques et Libertés

En application de la [loi 78-17 du 6 janvier 1978](#), il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au élève sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de l'école chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet www.grandsespaces.com a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Le élève dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet www.grandsespaces.com.

ARTICLE 11 - Propriété intellectuelle

Le contenu du site internet www.grandsespaces.com est la propriété de l'école, de la Sarl Grands Espaces et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, L'école reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du élève) en vue de la fourniture des Services aux élèves. Le élève s'interdit donc toute reproduction ou exploitation des dites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de l'école qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 12 - Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article [1195 du Code civil](#), la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse ou dangereuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

ARTICLE 13 - Exécution forcée en nature

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance dispose du droit de requérir l'exécution forcée en nature des obligations découlant des présentes. Conformément aux dispositions de l'article [1221 du Code civil](#), le créancier de l'obligation pourra poursuivre cette exécution forcée après une simple mise en demeure, adressée au débiteur de l'obligation par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse, sauf si celle-ci s'avère impossible ou s'il existe une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur et son intérêt pour le créancier.

ARTICLE 14 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article [1218 du Code civil](#) et notamment de conditions de sécurité ou météorologiques non acceptables au regard du moniteur en charge du stage ou du vol concerné.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée d'une journée. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée d'une journée, les présentes seront purement et simplement résolues sauf à convenir d'une autre date ou période.

ARTICLE 15 - Résolution du contrat

La Partie victime d'une défaillance pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par tout moyen à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, y compris le jour du stage ou du vol et ce en application des dispositions de l'article [1224 du Code civil](#).

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article [1344 du Code civil](#).

ARTICLE 16 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 17 - Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre L'école et l'élève seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

L'élève est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ([C. consom. art. L 612-1](#) et [L. 616-1](#)) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Vous trouverez un médiateur ici (Sport, loisir, ..): <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/mediateurs-references#secteur%2012>

ARTICLE 18 - Information précontractuelle - Acceptation de l'élève

L'élève reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article [L 221-5 du Code de la consommation](#) et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles de la Prestation, compte tenu du support de communication utilisé et de la Prestation concernée ;
- le prix des Prestations et des frais annexes ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à réaliser la Prestation sauf les cas évoqués ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, du syndicat des moniteurs, à leurs coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à leurs activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en oeuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux frais de renvoi des Produits, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet www.grandsespaces.com emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Prestations commandées, ce qui est expressément reconnu par le élève, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable l'école..

ANNEXE I

- Dispositions relatives aux garanties légales

Article L217-4 du Code de la consommation

L'école est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 du Code de la consommation

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - correspondre à la description donnée par L'école et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle
 - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par L'école, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage
 - Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12 du Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L217-16 du Code de la consommation

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code civil

L'école est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er du Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

ANNEXE II

- Formulaire de rétractation

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le élève souhaite se rétracter de la commande passée sur www.grandsespaces.com sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables.

A l'attention de

LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DES GRANDS ESPACES

150 Chemin de Pré Monteux

74290 TALLOIRES-MONTMIN

Je notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande des prestations de service ci-dessous :

- Commande du "Date"
- Numéro de la commande :
- Nom du élève :
- Adresse du élève :

Signature du élève (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :